

Décision

Générale

colonial

Décision n° 954 portant radiation de l'affectation spéciale.

n° 954

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
14 août 1945

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1945

Date du numéro
1 août 1945

VISAS

Vul l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vul l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la Libération nationale, ensemble les ordonnances des 3 juin et 4 septembre 1944

Vul es décisions n° 201 du 2 mars 1943 et n° 257 du 24 mars 1943 plaçant en affectation spéciale pour une durée indéterminée MM. Manoussou, Denis, Bigot, Guercin et Domnakis

Vul la dépêche ministérielle n° 485 DAM/ORG 642 en date du 7 juin 1945

Vul l'ordre particulier n° 9 en date du 10 juillet 1945 du Commandant Supérieur des Troupes,

TEXTE INTÉGRAL

Article unique. — Sont rayés de l'affectation spéciale à compter du 15 juillet 1945 : Domnakis Elle, 2e classe, employé au C.F.E., Manoussou Ch., 2e classe, employé au C.F.E., Bigot René, brig.-chef, employé au C.F.E., Guercin Jacques, 1r classe, employé au C.F.E., Denis J.-C., 1re classe, employé à la C.M.A.O.

J. BEYRIES.